

DROIT D'ENTREE 2023 Conditions particulières

Tout visiteur susceptible de bénéficier de conditions tarifaires particulières doit présenter un justificatif en cours de validité.

L'accès au circuit de visite ne peut se faire que sur présentation d'un billet d'entrée quel que soit le droit d'entrée acquitté (gratuité incluse).

INDIVIDUELS	Gratuité	
	Enfants de moins de 6 ans	Carte d'identité ou passeport
	Conférenciers et guides agréés	Carte professionnelle
	Journaliste	Carte de presse
	L'accompagnateur d'une personne en situation de handicap	Justificatif de la personne en situation de handicap délivré par les autorités compétentes
	Grands mutilés et invalides de guerre et leur accompagnateur	Carte grand mutilé ou invalide de guerre
	Demandeurs d'emploi	Justificatif de moins de 3 mois
	Bénéficiaires du RSA et ses ayants droits	Justificatif de moins d'un an avec ayants droits
	Membre de l'I.C.O.M. (Conseil International des Musées) et de l'I.C.O.M.O.S. (Conseil International des Monuments et des Sites) et porteur de la Carte Culture du Ministère de la culture et de la communication	Carte professionnelle et carte culture ad hoc
	Porteur de la carte Protourisme Alsace	Carte Protourisme Alsace
	Porteur d'un billet réservé auprès de Tôt ou l'art	Présentation du billet tôt ou l'art
	Tarif réduit adultes 7,00 €	
	Etudiants et apprentis	Carte d'étudiant et d'apprenti de l'année en cours
	Enseignants	Justificatif professionnel du rectorat ou de l'établissement scolaire de l'année en cours
	Voyageur de la navette Haut-Koenigsbourg (ligne 500 - réseau 67)	Ticket navette ou tout autre justificatif, les jours de fonctionnement de la navette 500
	Titulaire de la Carte Cézam	Carte Cézam
	Titulaire de la Carte CNAS + ayant droit	Carte CNAS
	Titulaire de la carte d'identité culturelle du Conseil de l'Europe	Carte Conseil de l'Europe
	Porteur de la carte d'hôte de Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme	Carte d'hôte
	Titulaire du pass Culture à partir de 18 ans	Pass Culture + Pièce d'identité
	Porteur d'un billet d'entrée du château du Hohlandsbourg	Billet d'entrée du château du Hohlandsbourg
	Porteur d'un billet d'entrée à la Bibliothèque Humaniste de Sélestat	Billet d'entrée à la Bibliothèque humaniste
	Tous les visiteurs adultes payants en cas d'interventions/installations sur le circuit de visite ayant comme conséquences des conditions d'accueil dégradées (non applicables aux visiteurs ayant acheté leurs billets à l'avance)	
	Tous les visiteurs adultes payants en cas de fermeture partielle du circuit de visite (non applicables aux visiteurs ayant acheté leurs billets à l'avance)	
	Tarif réduit jeunes 4,00 €	
	Voyageur de la navette Haut-Koenigsbourg (ligne 500 - réseau 67)	Ticket navette ou tout autre justificatif, les jours de fonctionnement de la navette 500
	Titulaire de la Carte Cézam	Carte Cézam
	Ayants droit du titulaire de la carte CNAS	Carte CNAS
	Titulaire ou ayant droit de la carte d'hôte de Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme	Carte d'hôte
	Titulaire du pass Culture de moins de 18 ans	Pass Culture + Pièce d'identité
	Porteur d'un billet d'entrée du château du Hohlandsbourg	Billet d'entrée du château du Hohlandsbourg
	Porteur d'un billet d'entrée à la Bibliothèque Humaniste de Sélestat	Billet d'entrée à la Bibliothèque humaniste
	Tous les jeunes visiteurs en cas d'interventions/installations sur le circuit de visite ayant comme conséquences des conditions d'accueil dégradées (non applicables aux visiteurs ayant acheté leurs billets à l'avance)	
	Tous les jeunes visiteurs payants en cas de fermeture partielle du circuit de visite (non applicables aux visiteurs ayant acheté leurs billets à l'avance)	
	Tarif réduit personnes en situation de handicap 4,00 €	
	Personnes en situation de handicap	Justificatif délivré par les autorités compétentes
	Cas particulier des pass multisites partenaires	
	Gratuité lors du passage en caisse du visiteur sur présentation du Museums Pass Musées ou du Pass Alsace	Sur présentation du pass en cours de validité
	Muséum Pass Musées - Vente au Tarif réduit 113€	
	Personnes en formation, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi, enseignants et membres de comités de soutien de musée.	Sur présentation du justificatif
GROUPES	Gratuité	
	L'accompagnateur "professionnel du tourisme" d'un groupe ou le responsable d'un groupe d'au moins 20 personnes payantes	
	Chauffeur de car accompagnant un groupe	Carte professionnelle
	Accompagnateurs de groupes issus du champs social dans la limite de 1 pour 1	
	Groupe de visiteurs d'une structure adhérente à l'association "Tôt ou l'art"	Réservation préalable validée par "Tôt ou l'art"
	Un adulte pour cinq jeunes accompagnant les groupes scolaires et périscolaires	Justificatif de l'établissement scolaire
	Un adulte pour trois enfants accompagnant les visites et ateliers anniversaire dans la limite de 3	
	Tarif réduit groupes adultes et professionnels du tourisme* - 7,00 €	
	Groupes accompagnés de « professionnels du tourisme* » et groupes d'au moins 20 personnes payantes - Tarif par personne	
	Les adultes accompagnateurs de groupes scolaires et périscolaires lorsque le ratio est dépassé	
	Tous les visiteurs adultes payants en cas d'interventions/installations sur le circuit de visite ayant comme conséquences des conditions d'accueil dégradées (non applicables aux visiteurs ayant acheté leurs billets à l'avance)	
	Tous les visiteurs adultes payants en cas de fermeture partielle du circuit de visite (non applicables aux visiteurs ayant acheté leurs billets à l'avance)	
	Tarif réduit jeunes de 6 à 17 ans - 4,00 €	
	Les jeunes accompagnant un groupe d'adultes : d'au moins 20 personnes payantes (jeunes y compris) ou accompagnés de "professionnels du tourisme"	
	Tous les jeunes visiteurs payants en cas de fermeture partielle du circuit de visite (non applicables aux visiteurs ayant acheté leurs billets à l'avance)	
	Tous les visiteurs jeunes payants (hors groupes scolaires et extra scolaires) en cas de fermeture partielle du circuit de visite (non applicables aux visiteurs ayant acheté leurs billets à l'avance)	
	Tarif réduit groupes "issues du champ social" - 2,00€	
	Etablissement d'éducation prioritaires - Etablissements médico-sociaux- Classe d'intégration scolaires - Etablissements d'hébergements et d'accueil (CHRS...) - Services d'accueil de réinsertion sociale - Entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion et de chantiers d'insertion- Structures en milieu protégé - Structures de prévention spécialisée - EHPAD et les centres de jours pour personnes âgées - Associations caritatives.	Justificatif délivré par les structures ou autorités compétentes

* Sont essentiellement pris en compte comme professionnels du tourisme : autocaristes, tour-opérateurs, agences de voyages, agences réceptives, compagnies aériennes, campings, hôtels restaurants, centre de vacances, offices de tourisme, villages vacances, guides ...